

Pignan, le 28 avril 2026

Objet : Vide-greniers nocturnes 2026

Madame, Monsieur,

La ville de Pignan organise des marchés nocturnes intitulés « les Nocturnes de Pignan » qui se déroulent tous les lundis du 29 juin au 31 août de 18h à 23h (sauf le 13 juillet et le 17 août 2026).

Une cinquantaine d'exposants sont présents dans le parc du Château.

Pour l'occasion, des vide-greniers sont proposés pendant la durée des marchés.

Si vous souhaitez y participer, merci de nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint, **avant le 30 mai 2026.**

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Mme Anne-Marie Calmes au 06.84.12.19.46 ou par mail à calmesamem1@aol.com.

Comptant sur votre participation, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,



Michelle CASSAR

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-greniers

Marchés nocturnes de 18h à 23h

Les lundis de juillet et août 2026

Coordonnées	
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone :
Adresse Mail :

Réservation			
Date	Prix 8 € 3 mètres linéaires	Prix 15 € 6 mètres linéaires	Prix total
29/06/2026			
06/07/2026			
20/07/2026			
27/07/2026			
03/08/2026			
10/08/2026			
24/08/2026			
31/08/2026			
Je joins un chèque à l'ordre de « Régie 21204 » d'un montant de : € pour Emplacement (s) vides			

Documents à fournir obligatoirement
<u>Tout exposant :</u> - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport - Photocopie de la carte grise du véhicule transportant mes produits - « Règlement des marchés » signé et précédé de la mention « Lu et Approuvé » - Joindre un chèque pour le règlement de la place

Date, signature :

Règlement des Marchés organisés par la ville de PIGNAN

- 1- Les marchés sont ouverts aux artistes, commerçants, artisans créateurs, producteurs inscrits à la chambre des métiers, maison des artistes, chambre d'agriculture, chambre de commerce et aux associations.
- 2- **Toute personne faisant preuve d'agressivité verbale ou physique et d'impolitesse envers le personnel municipal se verra expulsée du marché par les forces de l'ordre.**
- 3- Le dossier d'inscription ne constitue en aucune façon une inscription systématique, vous serez informé par mail ou courrier de votre réservation définitive.
- 4- Tout dossier incomplet (**paiement compris**) ne sera pas pris en considération.
- 5- Les marchés sont obligatoirement payés à l'avance et non remboursables quelle qu'en soit la raison.
- 6- A votre arrivée, vous devez vous présenter au point d'accueil pour que votre emplacement vous soit donné, et signaler votre présence.
- 7- Vous devez respecter les métrages et les emplacements qui vous sont attribués.
- 8- La responsabilité de la ville est dérogée en cas de bris, de vol ou de dommage de la marchandise ou autres.
- 9- **Tout candidat retenu doit obligatoirement être présent sur son stand avant les heures de fermeture d'accueil du marché, et tenir son stand jusqu'à la fin du marché. Il ne pourra pas partir avant l'heure de fermeture du marché.**
- 10- Tout déplacement de véhicule ou autre engin est interdit pendant la durée du marché, à savoir 18h à 23h.
- 11- L'exposant s'engage à laisser l'emplacement du marché dans l'état où il l'a trouvé, c'est-à-dire propre et sans détritrus.

« Je m'engage à respecter le règlement et la bonne moralité de la manifestation »

Date, signature et cachet précédé de la mention « Lu et approuvé »